

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 13/179 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE 2013-2014

---

#### SEANCE DU 25 JUILLET 2013

L'An deux mille treize et le vingt-cinq juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. FEDERICI Balthazar à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel  
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. SANTINI Ange  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RUGGERI Nathalie  
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. CHAUBON Pierre  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme SANTONI-BRUNELLI M-A à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SUZZONI Etienne à Mme MERMET Valérie  
M. TATTI François à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

#### **ETAIT ABSENT : M.**

FRANCISCI Marcel.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1, L. 4421-2 et L. 4424-34,

- VU** le Code du Travail,
- VU** le Code des Marchés Publics,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 juin 2013,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant adoption du Budget Primitif 2013 de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le rapport présentant le programme régional de formation professionnelle et d'apprentissage 2013/2014,
- VU** l'avis n° 2013-09 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 22 juillet 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le programme de formation professionnelle et d'apprentissage, tel que présenté en annexe de la présente délibération, sous réserve des modifications suivantes :

- Page 16 : Effectuer une révision à la baisse des seuils appliqués au CFA Agricole de Sartène pour les porter de 42 à 57 et non de 50 à 65 apprentis.

- Page 25 : Concernant la commande publique de formation professionnelle :

**Supprimer** dans le tableau des marchés 2013/2014 dans le secteur Santé/Social, les offres de formation du diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture sur Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio à ID Formation.

**Et Prévoir** de l'insérer dans le prochain schéma des formations sanitaires et sociales pour une ouverture de session dès l'année prochaine pour 2014.

#### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à :

- mettre en œuvre ce programme,
- ouvrir et reconduire les sections d'apprentissage dont le détail figure dans le présent programme,

- affecter et individualiser les fonds nécessaires à la mise en place du contrat territorial d'objectif et de progrès en partenariat avec OPCALIA (CTOP interprofessionnel) : 100 000 €
- signer les conventions, arrêtés, avenants et agréments se rapportant à ce programme,
- signer les marchés publics dont le tableau est joint en annexe, leurs actes d'exécution et leurs avenants éventuels,
- affecter et individualiser les sommes nécessaires au paiement des marchés publics attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2013 :
  - 1 883 742,50 € sur le programme 4416 F
  - 2 364 323,90 € sur le programme 4411 F
- signer les agréments de rémunération des stagiaires.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le transfert de crédits d'un montant de 2 542 500,00 € du programme 4416 F au programme 4411 F.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 juillet 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

**Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Programme Régional de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage  
2013-2014**

## **SOMMAIRE**

	<b>Pages</b>
Cadre général .....	7
 <b>La politique régionale de l'Apprentissage niveaux bac et infra bac</b>	
Les structures de formation en apprentissage.....	11
Les effectifs d'apprentis en région.....	11
Le taux de réussite aux examens des niveaux bac et infra bac .....	14
Les formations en région .....	14
Les aides à l'apprentissage .....	15
Le budget de l'apprentissage pour l'année 2013 .....	22
 <b>La politique régionale de formation professionnelle continue</b>	
Les actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi.....	24
L'accompagnement des publics.....	33
L'optimisation de l'appareil de formation .....	35
Le budget destiné aux demandeurs d'emploi .....	36
Le dispositif d'intervention des actifs .....	37

### **Annexes**

#### **Annexe 1**

Guide de l'apprentissage

#### **Annexe 2**

Liste des formations en apprentissage

#### **Annexe 3**

Tableau des attributions des marchés publics de formation professionnelle en direction des demandeurs d'emploi - Commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2013

#### **Annexe 4**

Tableau des marchés à relancer - Commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2013

#### **Annexe 5**

Les attributions des marchés de formation professionnelle en direction des demandeurs d'emploi par territoire

## **Le cadre général**

Les différentes lois de décentralisation ont confié à la région le rôle de pilote dans la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

La loi du 7 janvier 1983 a transféré aux régions l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

La loi du 20 décembre 1993 a transféré la formation professionnelle continue des jeunes.

La loi du 27 février 2002 a transféré le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire aux employeurs d'apprentis, et confié aux régions le soin d'arrêter le schéma régional des formations de l'AFPA.

La loi du 13 août 2004 a transféré la subvention allouée à l'AFPA au titre des actions de formation.

Cette dernière loi relative aux libertés et aux responsabilités locales a consolidé la décentralisation et donné aux régions une compétence générale en matière de formation professionnelle.

En effet désormais la région « définit et met en œuvre la politique régionale pour les jeunes et les adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ».

La loi du 24 novembre 2009 a confié aux régions, en partenariat avec l'État, l'élaboration du Contrat de Plan Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPRDFP) au sein du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP).

Malgré ces différentes réformes, la formation professionnelle repose encore sur un système complexe, du ressort de multiples acteurs.

Une réforme du système de la formation professionnelle vient d'être engagée et interviendra pour la fin de l'année. Elle va probablement clarifier les compétences de chaque acteur et désigner la région comme chef de file de la formation et de l'apprentissage.

Prenant en compte les enjeux financiers et les sommes importantes d'ores et déjà mobilisées, elle se donnera pour objectif d'optimiser les budgets de la formation.

L'espace régional est désormais l'espace géographique et juridique le plus pertinent pour la construction des politiques de formation.

La Collectivité Territoriale de Corse y apparaît comme maître d'œuvre dans la recherche d'une cohérence globale.

Ainsi, dans la logique et la dynamique qui sont les siennes, elle se doit d'affirmer :

- son rôle fondamental d'élément fédérateur de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle continue et d'apprentissage,
- sa vocation au plus près des réalités des territoires à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Afin d'organiser au mieux l'exercice de ses compétences, la Collectivité Territoriale de Corse s'est dotée d'un outil stratégique : le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation (CPRDFP).

Adopté par l'Assemblée de Corse en décembre 2011, ce document définit un ensemble d'orientations pour structurer la dynamique de développement de la formation en région.

Ainsi il se donne pour objectifs :

1. de répondre aux besoins du tissu économique et de sécuriser les parcours vers l'emploi :
  - en identifiant les besoins de l'économie régionale,
  - en veillant au respect d'un développement équilibré des territoires,
  - en permettant à tous les publics d'accéder à la formation et à un premier niveau de qualification.
2. d'accueillir, informer, orienter et accompagner les publics de manière équitable sur l'ensemble du territoire.
3. de dynamiser l'alternance :
  - en renforçant les relations entre les entreprises, les structures d'accueil et les centres de formation,
  - en promouvant et en développant l'alternance,
  - en prévenant les ruptures de contrats d'apprentissage,
  - en recherchant de nouveaux créneaux pour l'essor de l'alternance.
4. de renforcer les pratiques de qualité dans le système de formation :
  - en formant et outillant les professionnels de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement,
  - en organisant et optimisant l'appareil de formation afin d'offrir sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones rurales, une offre de formation de proximité et adaptée.
5. d'intégrer progressivement la langue et la culture Corse dans tous les dispositifs de formation professionnelle et d'apprentissage, notamment en développant une démarche de certification en langue corse dans tous les secteurs de formation.
6. de mettre en place le suivi et l'évaluation des dispositifs.

La concrétisation de ces orientations doit s'élaborer dans un contexte économique dégradé.

En effet, l'emploi salarié stagne alors que le chômage poursuit sa hausse.



En Corse, le taux de chômage s'établit en données corrigées des variations saisonnières à 10 % de la population active, soit 0,6 point de plus qu'au trimestre précédent.

Les demandeurs d'emplois de catégories A, B et C ont vu leur nombre augmenter de 10 % entre la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 et la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 (+ 9 % au niveau national).

Cela correspond à 1 540 chômeurs supplémentaires, ce qui porte le nombre de chômeurs en Corse à 16 887 au 31 décembre 2012, avec notamment un bond de 19 % (+ 543 chômeurs) pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

En un an, le taux de chômage s'est accru de + 0,8 point au niveau national contre + 0,6 point pour la Corse.

Afin d'élaborer collectivement les outils avec lesquels notre Collectivité, avec le soutien de l'État et de l'Union européenne, entend conduire la bataille contre le chômage, les assises de l'Emploi et de la Formation ont été organisées.

Conçues comme un moment de démocratie participative, elles sont allées à la rencontre des acteurs et des publics concernés et au contact des territoires.

Les Assises nous ont permis de valider un certain nombre d'orientations déjà identifiées dans le CPRDFP et pouvant être réparties en 4 grands domaines :

- renforcer le pilotage partenarial et la coordination de l'emploi et de la formation, avec pour objectifs de partager l'information, de travailler sur la vision prospective des métiers, d'établir une carte des formations au plus près des attentes des territoires ;
- favoriser l'accès de tous à la formation et à l'emploi, en développant des outils à chaque étape du parcours, de l'information à l'emploi ;
- mieux former pour réussir l'avenir professionnel de chacun, en formant et optimisant l'appareil de formation ;
- anticiper l'avenir en investissant sur les compétences et les filières.

Avec ces assises une synergie indispensable a été créée qui devra maintenant se poursuivre et se concrétiser par la mise en place de formations pleinement adaptées aux réalités du territoire, et donner des perspectives d'emplois qualifiés.

Dans ce cadre, la mission de la Collectivité Territoriale de Corse réside dans l'organisation de l'offre de formation, qu'elle doit, dans un souci de développement économique et social, articuler autour de trois logiques :

- une logique de formation liée à l'insertion et à la lutte contre le chômage ;
- une logique de réponse aux besoins en qualification des entreprises ;
- une logique de projets liée au développement des territoires ;

Cette démarche se traduit par :

- la programmation des formations en apprentissage ;
- la définition d'un programme d'actions en faveur des demandeurs d'emploi jeunes et adultes ;

- l'intervention en faveur de la formation des Actifs : salariés et chefs d'entreprises ;
- une information partagée ;
- la mise en œuvre et le soutien des dispositifs d'accompagnement de ces actions.

Le programme qui vous est présenté est le fruit d'un travail de concertation et de partenariat.

Il représente un budget annuel de 31 M€ et s'inscrit dans la construction d'une démarche engagée par les différents documents d'orientations précités.

Il rend compte de la pertinence du concept de formation tout au long de la vie que la Collectivité Territoriale de Corse entend conduire dans une approche globale de sa politique de formation et d'insertion.

## **I. La politique régionale de l'apprentissage Niveaux bac et infra-bac**

Voie de l'alternance par excellence, et compétence pleine et entière de la Collectivité Territoriale de Corse, l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la Corse.

Passerelle entre le monde de la formation et celui de l'entreprise il a été un des axes prioritaire de la réflexion des travaux menés dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP).

Cette voie de formation garantit aux jeunes une insertion professionnelle durable puisque 80 % d'entre eux trouvent un emploi à l'issue de la formation.

L'apprentissage en Corse ce sont 2 111 apprentis dont 1 600 de niveaux bac et infra-bac qui, à ce jour, sont formés dans les différents CFA de l'île.

Les compétences de notre collectivité dans ce domaine sont quasi exclusives et s'étendent au dispositif dans sa globalité.

En effet, la Collectivité Territoriale de Corse définit la carte des formations en apprentissage, en autorisant la création ou le renouvellement de CFA, ainsi que les ouvertures et fermetures de sections d'apprentissage.

Elle intervient dans le financement du fonctionnement des CFA en complémentarité de la taxe d'apprentissage.

Elle soutient l'équipement des CFA.

Elle intervient de manière incitative en versant des aides aux employeurs d'apprentis.

Elle participe aux actions de développement de l'apprentissage dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) en partenariat avec l'État.

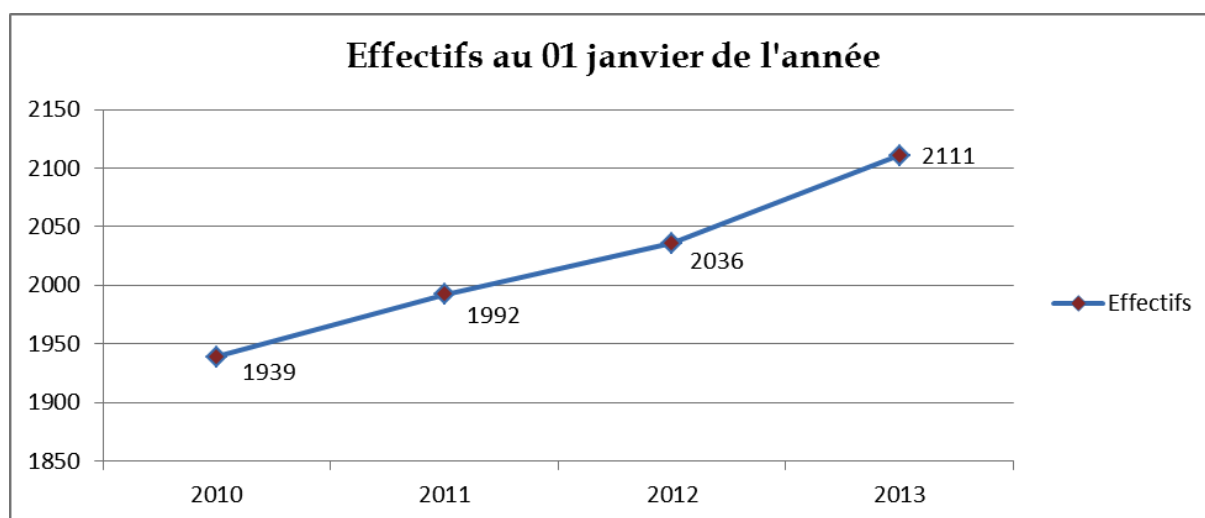
## 1. Les structures de formation en apprentissage

La Corse compte **sept centres de formation** dispensant des formations de **niveau IV et V** :

- **Le CFA polyvalent de la Corse-du-Sud** situé sur la commune d'Ajaccio avec des antennes à Propriano et à Porto Vecchio.
- **Le CFA polyvalent de la Haute-Corse** situé sur la commune de Furiani avec des antennes en Plaine Orientale, à Corte et en Balagne.
- **Le CFA agricole de la Corse-du-Sud** situé sur la commune de Sartène.
- **Le CFA agricole de la Haute-Corse** situé sur la commune de Borgo.
- **Le centre de formation d'apprentis de l'Académie de Corse (CFA A COR)**, dont l'organisme gestionnaire est le GIP A COR, est un CFA hors les murs. Il a été créé en 2005. Les formations sont dispensées dans les établissements de l'Académie de Corse sur l'ensemble du territoire. Les lieux de formation sont les suivants :
  - UFA du lycée polyvalent de Porto-Vecchio
  - UFA du lycée professionnel Fred Scamaroni de Bastia
  - UFA de l'ARSEA et EREA pour la formation pour des jeunes handicapés en milieu protégé et DEES
  - UFA au lycée Laetitia Bonaparte à Ajaccio
  - UFA au lycée Jean Nicoli à Bastia
  - UFA au lycée technique Paul Vincensini à Bastia
  - UFA au lycée Jules Antonini à Ajaccio
- **Les sections d'apprentissage** proposées depuis 2004 par l'Institut Méditerranéen de Formation (IMF) de Borgo (CCI de la Haute-Corse).
- **Les sections d'apprentissage** proposées en 2011 par l'Institut Consulaire de formation Euro-méditerranéen de la Corse du Sud (CCI de la Corse-du-Sud).

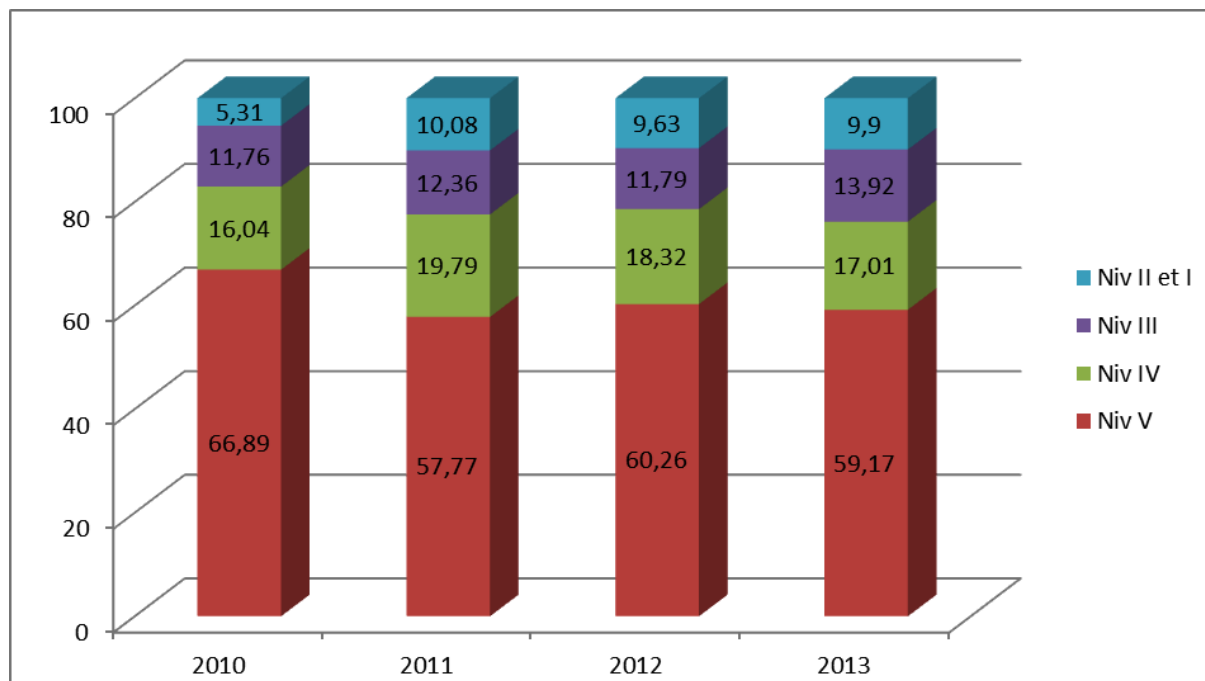
## 2. Les effectifs d'apprentis en Région

### 2.1. L'évolution des effectifs depuis 2010



Depuis 2010, les effectifs en apprentissage ne cessent d'augmenter.

## 2.2 L'évolution des effectifs par niveau de formation depuis 2010



Depuis 2010, la part des niveaux V reste majoritaire.

## 2.3. Effectifs par centre de formation et par niveau de formation au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Centre de formation	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II et I	CUMUL
CFA de Haute-Corse	607	159			<b>766</b>
Université			53	201	<b>254</b>
IMF de Borgo		3	92	8	<b>103</b>
CFA Agricole de Borgo	34	28			<b>62</b>
<b>Total Haute-Corse</b>	<b>641</b>	<b>190</b>	<b>145</b>	<b>209</b>	<b>1185</b>
CFA de Corse-du-Sud	573	130	24		<b>727</b>
CFA Agricole de Sartène	29	14			<b>43</b>
CFA A COR	6	21	98		<b>125</b>
CCI 2A		4	27		<b>31</b>
<b>Total Corse-du-Sud</b>	<b>608</b>	<b>169</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>926</b>
<b>CUMUL</b>	<b>1249</b>	<b>359</b>	<b>294</b>	<b>209</b>	<b>2111</b>

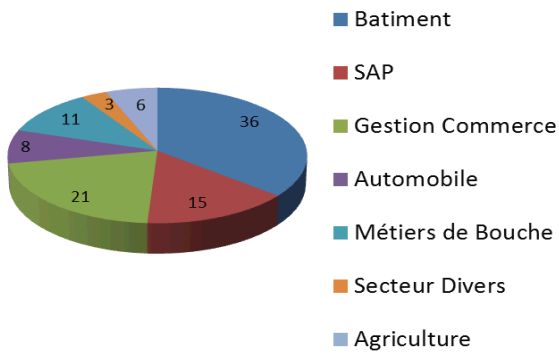
Source enquête SIFA

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Corse compte 2111 apprentis dont **76 % niveaux bac et infra bac (niveaux V et IV)**.

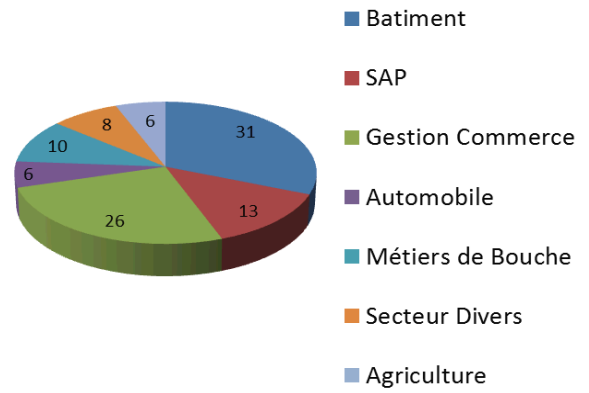
L'analyse par niveau de formation fait ressortir que **les niveaux V restent majoritaires** et que la majorité des diplômés sont **des CAP**.

## 2.4. Les secteurs moteurs de la croissance

Répartition par secteur d'activité en 2009



Répartition par secteur d'activité en 2012



Les métiers du bâtiment, gestion commerce et services à la personne sont majoritaires depuis 2009.

### 3. Le taux de réussite aux examens des niveaux bac et infra bac

	NIVEAUX	INSCRITS A L'EXAMEN	PRESENTS A L'EXAMEN	RECUS A L'EXAMEN	%
CFA 2A	BAC PRO (IV)	13	13	12	92,31
	BP (IV)	57	53	39	73,58
	BEP (V)	10	10	8	80,00
	CAP (V)	210	196	162	82,65
	MC (V)	3	2	0	0,00
		<b>293</b>	<b>274</b>	<b>221</b>	<b>80,66</b>
CFA 2B	BAC PRO (IV)	18	18	12	66,67
	BP (IV)	33	33	19	57,58
	CAP (V)	179	179	147	82,12
		<b>230</b>	<b>230</b>	<b>178</b>	<b>77,39</b>
CFAA SARTENE	BPREA (IV)	0	0	0	0,00
	CAPA (V)	24	24	17	70,83
CFAA BORGIO	BPREA (IV)	9	9	9	100,00
	CAPA (V)	18	12	10	83,33
		<b>27</b>	<b>21,00</b>	<b>19,00</b>	<b>90,48</b>
IMF CCI 2B	Technicien des Forces de Vente (IV)	3	3	3	100,00
CFA ACOR	BAC PRO (IV)	7	7	7	100,00
	MC (V)	1	1	1	100,00
		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>100,00</b>
	<b>Total Général</b>	<b>585</b>	<b>560</b>	<b>446</b>	<b>76,24</b>

### 4. Les formations en région

#### 4.1. Répartition des formations en région

La région Corse propose des formations, **de niveaux V et IV**, dans **12 secteurs d'activités** ce qui représente **127 formations** par voie d'apprentissage (cf. annexe 2).

#### 4.2. Les propositions d'ouvertures de sections 2013

Du point de vue quantitatif, et conformément aux orientations des différents documents de programmation (CPRDFP, COM apprentissage) pour le développement de l'apprentissage, la Corse devra augmenter le nombre d'apprentis afin d'optimiser l'insertion des jeunes dans le tissu économique insulaire.

Dans la logique de ce développement l'ouverture de nouvelles sections d'apprentissage est proposée pour la rentrée 2014.

Centre de formation	Intitulé de la formation	Lieu de la formation	Niveau	Reconduction/ouverture
<b>CFA 2B</b>	BAC PRO Accompagnement, Soins et Services à la Personne : option A à domicile ; option B en structure	Furiani	IV	Ouverture
<b>Institut Consulaire de Formation CCI 2A</b>	Titre certifié de niveau IV Vendeur Conseiller Commercial	Ajaccio	IV	Reconduction
<b>Institut Méditerranéen de Formation CCI 2B</b>	Titre certifié de niveau IV Vendeur Conseiller Commercial	Borgo	IV	Reconduction
<b>CFA Académie de Corse</b>	CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif	Collège du Fiumorbu	V	Ouverture

## 5. Les aides à l'apprentissage

### 5.1. L'aide au fonctionnement des centres de formation

Le développement de l'apprentissage constitue pour la Collectivité Territoriale de Corse, qui a dans ce domaine une compétence exclusive en matière d'organisation des filières, une volonté sans cesse réaffirmée.

En effet, depuis la loi de décentralisation de 1983, la Collectivité Territoriale de Corse décide des ouvertures et des fermetures des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage.

Consciente de l'enjeu que l'apprentissage représente dans la lutte contre le chômage et le développement de l'île, dont le tissu économique se caractérise par 92 % de très petites entreprises (ayant moins de 5 salariés), la Collectivité Territoriale de Corse souhaite promouvoir cette voie de formation et lui donner toute sa place dans le système de formation professionnelle insulaire.

C'est dans ce cadre que la Collectivité Territoriale de Corse participe, en complément de la taxe d'apprentissage, au fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis et à leurs équipements, par le biais de subventions annuelles.

Ces subventions sont calculées sur la base d'un coût théorique moyen par apprenti, prenant en compte les coûts de transport, d'hébergement, de restauration, du fonctionnement administratif et du fonctionnement pédagogique.

La prise en charge de ces coûts par notre collectivité se répartit comme suit :

- 3 248,00 € par apprenti pour les deux CFA polyvalents de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, sur la base d'une fourchette de 750 à 780

apprentis pour le CFA de Furiani et de 696 à 727 apprentis pour le CFA d'Ajaccio.

- 2 820,00 € par apprenti pour les CFA agricoles de Sartène et de Borgo, sur la base d'une fourchette de 48 à 62 apprentis pour le CFA de Borgo et de 50 à 65 apprentis pour le CFA de Sartène.
- 2 500,00 € par apprenti pour le CFA de l'Académie de Corse.
- 2 500,00 € par apprenti pour les deux CCI Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Le montant de chaque subvention allouée aux différents CFA fait l'objet, chaque année, d'une actualisation de 2,5 % pour prendre en compte le «Glissement Vieillesse, Technicité» et l'augmentation du coût de la vie. Le montant alloué aux CCI est fixe.

À ce titre, des conventions d'une durée de cinq ans liant les CFA à la CTC, définissent les conditions et modalités selon lesquelles s'organisent les activités pédagogiques et financières des centres de formation.

Elles permettent de prendre en compte la formation des apprentis à travers les différentes sections d'apprentissage, la préparation à l'apprentissage à travers les parcours de préprofessionnalisation, la mise en place de bilans de positionnement des candidats à l'apprentissage.

Ces conventions se donnent pour objectifs :

- Une meilleure maîtrise des budgets par la mise en place d'un plafond de la participation financière de la CTC ;
- La prise en compte de l'augmentation des effectifs conformément aux prescriptions du COM apprentissage par la mise en place d'une fourchette prévoyant l'augmentation des capacités d'accueil ;
- La prise en charge de la formation et de l'accompagnement des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage,
- La sécurisation des structures par un financement confortable des CFA.

Notre soutien à l'apprentissage est ainsi renforcé et tend à permettre une meilleure prise en compte de l'apprenti.

## **5.2. L'aide aux employeurs d'apprentis**

Le développement souhaité de l'apprentissage a été rendu possible et facilité par des mesures incitatives en direction des employeurs qui, par leur implication dans ce dispositif, participent à la qualification des jeunes de notre région et favorisent leur insertion dans l'emploi.

Afin de les encourager dans cette démarche, la Collectivité Territoriale de Corse leur octroie :

- une prime à l'embauche d'un apprenti de niveau V d'un montant de 915 € ;
- une prime annuelle de soutien à l'effort de formation pour l'ensemble des apprentis quelque soit leur niveau d'un montant de 1 525 € pour un apprenti mineur et de 1 830 € si celui-ci est majeur.



### 5.3. Le Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage 2011-2015

Afin de donner à l'apprentissage une impulsion forte, la Corse a souhaité continuer de développer l'apprentissage et donner aux jeunes les plus grandes chances de s'insérer dans la vie économique.

Ainsi le Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le Développement et la Modernisation de l'Apprentissage signé en juillet 2011 avec l'État, fixe les bases du développement souhaité.

À ce titre un certain nombre d'opérations d'investissement, de fonctionnement ou de promotion devront permettre de dynamiser l'apprentissage.

Du point de vue quantitatif, la Corse devra atteindre, d'ici 2015, **2 530 apprentis** (soit + 500 apprentis par rapport à la rentrée 2010), et contribuera ainsi à atteindre l'objectif national fixé à 600 000 apprentis.

Le contrat d'objectifs et de moyens devra soutenir également des actions qualitatives et innovantes et devra permettre :

- **un développement et une adaptation de l'offre de formation**, avec un financement destiné à l'augmentation des effectifs et à l'ouverture de nouvelles sections en prenant en compte la mise en place de modules de langue corse, axe sur lequel les services de la Collectivité vont travailler dès 2014 ;
- **une meilleure orientation** des jeunes par le renforcement des relations entre les CFA, le réseau d'accueil et l'entreprise ;
- **un accompagnement** de l'apprenti dans l'entreprise par le renforcement du tutorat ;
- **un soutien à la territorialisation**, pour faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes issus des microrégions ;
- **un soutien à l'investissement** pour la rénovation et l'équipement de nouveaux ateliers ;
- **une amélioration des conditions de vie** des apprentis afin de pallier les difficultés sociales des jeunes par l'aide au premier équipement, l'accès aux transports par la mise en place d'aides, notamment pour les permis de conduire ;
- **une promotion de l'apprentissage** afin de donner une meilleure image à ce dispositif ;
- **un développement de l'apprentissage pour les travailleurs handicapés** ;
- **une initiation à l'apprentissage** par le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA) afin de réduire le nombre d'élèves quittant le système éducatif par la découverte du monde de l'entreprise et la validation d'un projet professionnel ;
- **une aide à la mobilité** nationale et européenne des apprentis.

L'ensemble de ces mesures nécessite une animation.

Ainsi une animatrice recrutée au sein du GIP Corse Compétences a pour missions :

- d'élaborer et mettre en œuvre la programmation annuelle,

- de suivre l'ensemble des actions en lien avec les différents opérateurs,
- d'évaluer et rendre compte aux partenaires institutionnels,
- d'être force de proposition pour le développement et la dynamisation de l'apprentissage dans le cadre d'actions innovantes.

Elle assure également le secrétariat des comités techniques et des comités de pilotage.

Les financements du COM apprentissage pour les années 2011, 2012 et 2013 sont les suivants :

Année	2011	2012	2013
Investissement	322 983 €	125 000 €	200 000 €
Fonctionnement + Actions complémentaires	1 677 017 €	1 875 000 €	1 800 000 €
<b>Total</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>

Le COM apprentissage a permis en 2011 et 2012 de mettre en œuvre des actions afin d'améliorer la qualité de cette voie de formation et afin qu'il conforte sa place dans le système de formation professionnelle insulaire :

### 1.3.1 En direction des entreprises

#### - Les développeurs de l'apprentissage :

Le développeur de l'apprentissage exerce une mission de promotion de l'apprentissage auprès des entreprises et des apprentis en partenariat avec le réseau d'accueil d'accompagnement et d'orientation.

L'objectif est de mettre en œuvre une prospection concertée et cohérente, d'informer les entreprises, et de favoriser la signature des contrats d'apprentissage.

Le développeur doit contribuer à améliorer l'image de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des entreprises.

En 2012, **1 280 entreprises** ont été prospectées et **1 197 jeunes** ont été sensibilisés au dispositif apprentissage.

### 1.3.2 En direction des jeunes

#### - L'accompagnement spécifique pour les Travailleurs Handicapés :

L'association A MURZA a été retenue dans le cadre des actions du COM apprentissage pour travailler au développement des contrats d'apprentissage pour les jeunes handicapés en milieu ordinaire.

Cette mission consiste à accompagner les structures d'intermédiation dans la construction d'un parcours dont l'objectif final est la construction d'un contrat d'apprentissage pérenne.

L'accompagnement se fait en amont de la signature du contrat afin d'apporter une expertise sur la faisabilité du projet, et en aval dans le cadre d'un accompagnement adapté afin de limiter le risque de rupture.

Les indicateurs de suivi :

INDICATEURS	2011/2012	2012/2013
Contrat signés	15	11
<i>Dont Haute-Corse</i>	4	5
<i>Dont Corse-du-Sud</i>	11	6
Nombre de ruptures	3	1

Actuellement, 7 contrats d'apprentissage sont en cours de négociation.

#### - **Le 1<sup>er</sup> équipement professionnel des apprentis**

Le coût élevé de l'équipement professionnel nécessaire dans certaines formations peut être un frein à l'entrée des jeunes dans l'apprentissage. Une aide destinée à tous les apprentis de 1<sup>ère</sup> année préparant un diplôme de niveau I à V en région Corse a été mise en place.

Cette aide varie de 20 à 280 € en fonction de la formation suivie et du coût de l'équipement nécessaire.

En 2012, 664 apprentis ont bénéficié d'une aide au premier équipement.

#### - **Le Fonds Social Apprentissage**

Le Fonds Social Apprentissage doit permettre de pallier les difficultés sociales des jeunes en apprentissage et de limiter les ruptures de contrat.

En effet, des problèmes de logement ou de mobilité peuvent mettre fortement en péril la poursuite du contrat d'apprentissage.

Le Fonds Social Apprentissage intervient en complémentarité ou en substitution des aides de droit commun.

Il s'agit d'attribuer une aide aux apprentis pour :

- leurs déplacements :
  - permis de conduire : 600 €
  - cartes de transport, indemnités kilométriques : 300 € par an
- leur hébergement : 1 000 € par année de formation.

Les indicateurs de suivi :

INDICATEURS	2011/2012	Montant	2012/2013	Montant
<b>Nombre d'apprentis bénéficiaires du FSA</b>	<b>79</b>	<b>42 926 €</b>	<b>94</b>	<b>42 715 €</b>
<i>Dont aide à la mobilité</i>	25	11 640 €	18	15 039 €
<i>Dont aide au permis de conduire</i>	44	25 916 €	73	25 981 €
<i>Dont aide à l'hébergement</i>	9	5 370 €	3	1 695 €

#### - La Mobilité Nationale

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage prévoit une enveloppe destinée à financer une aide aux frais de déplacement pour des apprentis dont la formation se déroule sur le continent car non dispensée en Corse et qui sont en contrat de travail en région Corse.

L'aide à la mobilité est attribuée sous réserve d'assiduité en centre de formation d'apprentis et dans la limite du budget disponible de la Collectivité Territoriale de Corse.

Elle prend en compte les frais de déplacement dans la limite de 100,00 € par voyage aller/retour et d'un plafond annuel par apprenti de 1000,00 €.

En 2012, 5 897,93 € ont été dépensés pour la mobilité des apprentis hors du territoire dans le cadre du programme de cette aide.

#### - Les Olympiades des métiers

Les olympiades des métiers permettent aux meilleurs apprentis de se mesurer lors d'une compétition nationale et internationale.

Elles reposent sur la volonté de promouvoir les métiers et contribuent à l'épanouissement des apprentis.

La compétition se déroule en trois étapes :

- des sélections qui ont pour objectif d'identifier le meilleur candidat de chaque région, et chaque métier afin de constituer une équipe ;
- une finale nationale qui réunit les meilleurs apprentis de France ;
- une compétition mondiale organisée tous les deux ans ;

En 2012, les épreuves nationales de cette manifestation se sont déroulées à Clermont-Ferrand et le centre de formation d'apprentis de Corse-du-Sud a présenté 3 candidats sur les métiers suivants :

- Plomberie et chauffage ;
- Peinture automobile ;
- Réfrigération technique ;

Les prochaines olympiades des métiers auront lieu en 2014, et nous souhaiterions que tous les centres de formation y participent.

A cette fin, nous avons entamé avec les CFA une démarche de travail pour la mise en œuvre d'une sélection régionale.

#### - **Le Guide de l'apprentissage**

Le dispositif apprentissage mérite que soit mise en place une communication permettant à chacun d'être informé sur le dispositif, son fonctionnement, son offre de formation, son financement, les aides qu'il permet de mobiliser...

Il s'adresse essentiellement aux apprentis, aux jeunes en recherche d'une solution de formation et d'insertion ainsi qu'à leurs parents et aux entreprises.

Ainsi, le guide de l'apprentissage vient d'être actualisé et vous est proposé en annexe du présent rapport (cf. annexe 1).

### **1.3.3 En direction des centres de formation**

#### - **La Territorialisation**

L'adaptation de l'offre de formation passe par une démarche de territorialisation des formations.

L'objectif est de faciliter l'accès à l'apprentissage aux jeunes issus de microrégions en leur donnant la possibilité de suivre une partie de leur formation au plus près de leur domicile.

Dans le cadre du COM apprentissage :

- Le CFA de Corse-du-Sud a territorialisé ses formations à Porto-Vecchio et Propiano ;
- le CFA de Haute-Corse a territorialisé ses formations en Balagne, à Corte et à Ghisonaccia.

Ce sont ainsi près de **350 jeunes** chaque année qui bénéficient de cette délocalisation d'enseignements généraux dans les microrégions.

#### - **L'équipement des centres de formation**

A travers le COM apprentissage, les centres de formation d'apprentis ont été soutenus dans leur effort de modernisation et accompagnés dans l'acquisition de moyens pédagogiques adaptés : rénovation d'ateliers, équipements pédagogiques.

### **1.3.4 Autres**

#### - **Le logiciel de gestion et de suivi du dispositif apprentissage**

Le COM apprentissage a permis d'équiper les CFA d'un logiciel de gestion et de suivi des données du dispositif apprentissage.

La Direction de la Formation de la Collectivité Territoriale de Corse devrait prochainement être dotée d'une interface qui permettra de suivre en temps réel les entrées et sorties des apprentis dans les différentes sections d'apprentissage et d'analyser l'activité des centres de formation d'apprentis.

### 1.3.5 Les perspectives du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2013/2014

L'effort engagé en 2011 et 2012 doit être maintenu en direction de l'apprentissage.

Pour cela, des actions ont été reconduites aussi bien en faveur :

- des jeunes (Fonds Social Apprentissage, aide au 1<sup>er</sup> équipement, accompagnement spécifique des jeunes travailleurs handicapés, aide à la mobilité),
- des entreprises (mise en place de développeurs de l'apprentissage)
- des centres de formation (soutien à la rénovation ou à l'achat d'équipements spécifiques pour les formations, la territorialisation des formations).

## 6. Le budget de l'apprentissage pour l'année 2013

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>AE BP 2013</b>
<b>fonctionnement des CFA</b>	<b>6 748 930,00</b>
<b>COM apprentissage</b>	
Fonctionnement	1 400 000,00
Investissement	200 000,00
<b>Indemnités Compensatrices Forfaitaires (primes aux employeurs d'apprentis)</b>	<b>2 400 000,00</b>
<b>Parcours de Pré Professionnalisation CFA 2A et 2B - actions éligibles au FSE</b>	<b>315 000,00</b>
Sous TOTAL	<b>9 463 930,00</b>
<b>Équipements centres de formation</b>	<b>90 913,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>9 754 843,00</b>

## Ressources des CFA en 2011

Extrait des données physico financières de l'apprentissage remontées à N-2 au CNFPTLV

CENTRES	SUBVENTION CTC	TAXE D'APPRENTISSAGE
CFA 2A	2 368 515,00	834 031,00
CFA 2B	2 335 031,00	629 272,00
CFAA SARTENE	159 242,00	32 722,00
CFAA BORGIO	191 134,00	16 682,00
CFA ACOR	348 800,00	513 330,00
CCI 2B IMF	230 600,00	163 686,00
CFA UNIV	650 000,00	275 000,00
	<b>6 283 322,00</b>	<b>2 464 723,00</b>

## II. La politique régionale de formation professionnelle continue

La formation professionnelle aura, dans les années à venir, une place essentielle dans le développement des territoires à travers la qualification des hommes et des femmes, jeunes et adultes.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite donc renforcer son rôle de fédérateur des différents dispositifs par un ensemble de mesures concrètes d'accompagnement des réponses de formation.

Afin de construire l'ensemble de notre intervention dans une dynamique de projet, il est nécessaire d'agir sur le dispositif dans sa globalité.

Cela suppose :

- la connaissance des territoires et de leurs besoins,
- la structuration du réseau d'accueil et d'information,
- la maîtrise de l'outil de formation.

A travers ces problématiques, la démarche de la Collectivité Territoriale de Corse se traduit par la mise en place d'actions concrètes qui vous sont présentées dans le présent rapport.

Tout d'abord des actions de formation proprement dites ayant pour fondement la demande des territoires et les besoins en qualification des publics demandeurs d'emploi.

Mais également :

- la prise en compte des besoins en qualification des entreprises par le développement de compétences de leurs salariés,
- la mise en place de mesures permettant d'informer les publics et les accompagner vers l'orientation et l'insertion dans le cadre de projets et de parcours identifiés en amont,
- la mobilisation d'outils nécessaires à la compréhension des dispositifs et la prise de décision aux différentes étapes du processus d'élaboration des dispositifs de formation et d'accompagnement,
- le développement de partenariats institutionnels et privés afin de permettre une harmonisation et une complémentarité des différents dispositifs.

### **1. Les actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi**

Afin de construire, une offre de formation cohérente et complémentaire aux dispositifs existants, la Collectivité Territoriale de Corse a souhaité apporter les réponses adaptées aux besoins des populations et des territoires.

A ce titre une démarche construite en 3 étapes a été mise en place :

D'une part, un diagnostic territorial réalisé par le GIP Corse Compétences a donné une vision globale de la situation du marché du travail et des besoins des différents secteurs d'activités.

D'autre part, l'évaluation des besoins est allée au plus près des territoires à la rencontre des partenaires (les branches professionnelles, les Maisons de l'Emploi ...) afin de définir en commun les actions de formation à mettre en place et d'identifier le public apte à pouvoir les suivre.

Enfin, dans le but de conforter cette démarche, un travail de fond a été mis en place avec le Pôle Emploi dans le but d'affiner et de cibler le besoin.

Cette dernière étape a permis de rendre compte d'un état des lieux précis du besoin des territoires identifié par Pôle Emploi :

#### **Site : Ajaccio :**

Attaché commercial, plateforme linguistique anglais, allemand et italien, agent magasinier, agent de sûreté aéroportuaire, diplôme initial de langue étrangère, chantier de professionnalisation du bâtiment, plateforme transport (permis et certificats), diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, préparation concours d'aide soignante, soins infirmiers, travailleur social et diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

#### **Site : Porto-Vecchio / Propriano :**

Module de comptabilité et applicatifs, auxiliaire de puériculture, agent de maintenance de marine de plaisance.



**Site : Bastia :**

Plateforme création d'entreprise, attaché commercial, agent magasinier, plateforme linguistique anglais, allemand et italien, diplôme initial de langue étrangère.

**Site : Ile-Rousse :**

Plateforme linguistique anglais, allemand et italien, diplôme initial de langue étrangère, plateforme transport (permis et certificats), et diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale.

**Site Corte - Plaine Orientale :**

Diplôme initial de langue étrangère, plateforme linguistique anglais, allemand et italien

L'ensemble de cette démarche a permis la concrétisation de l'offre de formation telle qu'elle vous est présentée.

**1.1 La commande publique de formation professionnelle**

L'offre de formation, organisée dans le cadre de la commande publique de formation professionnelle, s'adresse aux demandeurs d'emploi jeunes et adultes et permet également l'intégration des personnes handicapées via un partenariat avec l'AGEFIPH.

(cf. annexes 3 et 4 - tableaux des attributions et des marchés à relancer CAO du 27 juin 2013 et annexe 5 détail des attributions par territoire).

**1.1.1 Les actions insertionnelles**

5 types d'actions sont proposés :

**- Les parcours vers l'emploi :**

Destinés en priorité aux jeunes de 16 à 25 et ayant pour finalité d'aider les jeunes en perte de repères à mobiliser les capacités nécessaires pour s'adapter à la réalité de la vie sociale et professionnelle.

Ces parcours visent :

- Soit l'accès à l'emploi dans le cadre de contrats de droit commun ou contrats aidés,
- Soit l'accès à des formations qualifiantes essentiellement de niveau V.

**- L'accompagnement au choix professionnel**

Il s'agit d'aider le stagiaire dans la définition et à la construction de son projet professionnel.

A l'issue de l'action, le stagiaire aura :

- défini avec le centre de formation, un projet professionnel adapté aux potentialités du marché de l'emploi et compatible avec ses aptitudes et ses aspirations,
- identifié avec l'organisme et en lien avec les prescripteurs, un parcours de qualification ou d'insertion dans l'emploi.

- **La Plateforme insertionnelle option sport**

Cette formation a pour objectif, au travers d'actions spécifiques basées sur le sport de permettre à un stagiaire d'accéder, à l'issue de l'action, à une formation qualifiante ou à un emploi.

- **Les Plateformes activités séniors**

Elles s'adressent à des demandeurs d'emploi de plus de 45 ans et ont pour objectif de relancer une dynamique des séniors fragilisés par un chômage souvent vécu comme une « cassure ».

C'est une occasion de sortir de son isolement et de partager ses difficultés avec d'autres, dans un esprit d'échange et d'écoute.

Elles doivent permettre aux stagiaires :

- de prendre conscience des freins pour un retour à l'emploi ;
- d'ébaucher des plans d'actions, à partir des différentes prestations et outils existants, en intégrant le point de vue des entreprises ;
- de recenser toutes les aides qui leur sont destinées ;
- de redéfinir leurs exigences salariales en rapport avec le marché.

- **Le diplôme initial de langue française**

Ce diplôme valide un premier niveau de maîtrise du Français et permet aux nouveaux arrivants ou toute autre personne en situation de besoin linguistique de s'inscrire dans une dynamique positive et valorisante indispensable à la réussite de l'intégration.

### **1.1.2. Les actions préparatoires à la qualification**

Il s'agit de formations visant à la préparation des différents concours du secteur sanitaire et social d'une durée de 700 heures, dont environ 100 heures effectuées en entreprise.

### **1.1.3. Les actions de pré qualification**

Les actions de pré-qualification aux métiers de l'agriculture, de l'environnement et des services dans le monde rural, permettront aux stagiaires de construire un projet professionnel en adéquation avec la politique régionale menée en matière de développement rural.

Ces formations permettront aux stagiaires de se faire connaître des employeurs susceptibles de les accueillir dans le cadre de futurs parcours diplômants (Apprentissage ou Professionnalisation)

#### **1.1.4 Les actions qualifiantes**

Elles visent l'obtention d'une certification, d'un diplôme ou d'un titre professionnel en vue d'une insertion professionnelle. Chacune des actions proposées doit constituer une étape adaptée à chaque stagiaire pour lui permettre de construire un parcours de formation individualisé.

Ce programme de formations qualifiantes tient compte également des besoins des demandeurs d'emploi et privilégie les actions débouchant sur une certification de différents niveaux.

L'objectif commun à l'ensemble de ces actions est la qualification pour accéder à l'emploi.

Les secteurs concernés sont : le tourisme, sports-loisirs, agroalimentaire, santé-social, agriculture, commerce et services, hôtellerie-restauration, bâtiment second œuvre, transports et environnement.

**Dans un souci de promouvoir l'apprentissage de la langue corse, un module de 60 h est inclus dans les actions de formation des secteurs tourisme, sports-loisirs, santé social, commerce et services, hôtellerie restauration, et environnement.**

#### **1.2 La programmation de l'offre AFPA**

Le partenariat avec l'AFPA trouve son fondement dans la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'article R. 4424-31 du Code Général des Collectivités Territoriales indique « le programme des formations et des opérations d'équipement de l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, autre que d'intérêt national, réalisées en Corse, est préparé par le Président du Conseil Exécutif de Corse après consultation de l'Association et adopté par l'Assemblée de Corse ».

Le transfert du financement à la CTC du programme d'action subventionné « formation » de l'AFPA a été l'occasion d'un rapprochement qui a notamment permis de mettre en cohérence deux programmes qui pèsent chacun environ 40% de la formation des demandeurs d'emploi dans l'île.

L'efficacité de l'action publique en faveur des demandeurs d'emploi s'en trouve renforcée très significativement.

La mise en œuvre du programme d'actions de formation s'effectue à proximité des bassins d'emploi, des besoins des entreprises, et des lieux de vie des bénéficiaires à la recherche d'une qualification.

La programmation AFPA propose 1 600 places répartit comme suit :

- Les métiers des Compétences de Base des Entreprises : 220 places,
- Les métiers du Tourisme, des Loisirs de l'Hôtellerie et de la Restauration : 230 places,
- Les métiers du Bâtiment, Travaux Publics et Industrie : 280 places,
- Les métiers des Services : 140 places,
- Le dispositif régional d'accompagnement professionnel et insertionnel (DRAPI) : 730 places.

L'offre de service de l'AFPA Corse est centrée :

- sur un **accompagnement individualisé et adapté** aux profil et pré-requis du bénéficiaire client des prestations de services rendues,
- sur l'accompagnement et **l'acquisition d'une qualification professionnelle** sur des **métiers** correspondant aux besoins des entreprises, favorisant ainsi l'insertion dans l'emploi et l'employabilité durable.
- sur une réponse **aux besoins des publics demandeurs d'emploi** sur **l'ensemble du territoire régional**.

### 1.2.1 Une offre d'accompagnement individualisé et adapté

L'AFPA Corse dispose d'une gamme complète de parcours de qualification sur les métiers proposés dans la programmation 2013- 2014.

Les formations en parcours complets menant à une qualification ont des durées allant de 300 à plus de 1500 heures, avec des variations selon :

- les métiers,
- les compétences déjà acquises par les bénéficiaires permettant la réduction du parcours,
- la nécessité de phases préparatoires pour des publics en difficulté afin de les préparer à l'entrée en qualification,
- Les modalités de formation en présentiel, en alternance ou à distance.

Ces parcours complets peuvent aussi s'effectuer en plusieurs étapes modulaires.

Chaque titre professionnel du Ministère du Travail comporte deux ou trois CCP (certificat de compétence professionnelle) qui constituent des étapes de validation intermédiaires.

### 1.2.2 Une offre de qualification « Métiers »

La programmation de l'offre AFPA est extrêmement liée à la cartographie de l'emploi en Corse. Elle se décompose en cinq secteurs principaux :

- **Les métiers des « Compétences de Base des Entreprises »**

Toutes les entreprises, quel que soit le secteur d'activité dans lequel elles évoluent, regroupent des métiers fonctionnels transverses qui correspondent à la gestion de l'entreprise.

Ainsi, l'AFPA Corse considère, qu'à l'instar des personnes physiques, les personnes morales « entreprises » ont, elles aussi, des compétences de base à maîtriser pour fonctionner dans leur environnement socio-économique.

Les métiers de secrétariat-assistance, de comptabilité, de gestion d'entreprise, d'informatique réseau, multimédia et bureautique sollicitent des compétences qui sont aujourd'hui nécessaires dans toutes les entreprises en Corse comme ailleurs.

C'est la raison pour laquelle une offre large et territorialisée est déclinée.

- **Les métiers du « Tourisme, des Loisirs de l'Hôtellerie et de la Restauration »**

L'économie corse est extrêmement impactée par la saison et par le flux de touristiques.

La quasi-totalité des entreprises de l'île voient leur activité modifiée directement ou indirectement par ce flux.

L'offre de formation qualifiante vers les métiers du tourisme est accompagnée en amont de plateformes permettant la consolidation des projets professionnels, à partir d'un socle de compétences de base d'accueil, de langue mais aussi une spécialisation en fonction des activités métiers hôtellerie, accompagnement touristique ou bien services.

L'offre de formation se déploie sur les cinq principaux territoires touristiques de l'île.

- **Les métiers du bâtiment, travaux publics et industrie**

Les conditions de l'emploi dans ce secteur, qui représente plus d'un actif occupé sur dix en région, ne sont pas liées à la saison. Les besoins de main d'œuvre se caractérisent par des offres d'emploi en CDI à tous les moments de l'année.

Le métier premier est maçon mais au-delà du gros œuvre, les travaux publics et le second œuvre sont aussi en tension. L'effet de la crise commence cependant à affecter l'offre.

En ce qui concerne la demande, les efforts de la profession en termes d'image et de grille de salaires rendent ces métiers plus attractifs.

- **Les métiers des services**

Le volume d'activités est encore réduit pour cette offre de formation en construction et en développement. Le développement d'emplois dans les microrégions est extrêmement important en ce qui concerne le métier d'assistant(e) de vie. Pour le métier d'agent d'hygiène et propreté, les bassins d'emplois principaux sont riches en termes de création potentielle d'emploi.

**1.2.3 Le dispositif régional d'accompagnement professionnel et insertionnel (DRAPI)**

Le dernier volet de cette offre de formation est d'une importance cruciale dans le

dispositif global.

Tout d'abord, il est plus particulièrement dirigé vers les publics les plus éloignés de l'emploi : personnes handicapées, jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, bénéficiaires de minima sociaux.

Ensuite, il est celui qui touche désormais la quasi-totalité des micro-territoires : Cette année, ce dispositif sera déployé dans l'Ouest Corse et le Taravo Valinco.

Enfin, il est tout à fait adapté à une montée en compétences progressive, individualisée et adaptée des publics concernés.

Il combine en effet la construction de projets professionnels, de formation, de remobilisation, d'enseignement à distance pour le renforcement ou l'acquisition de compétences clés ou bien de compétences requises pour une formation qualifiante.

#### **1.2.4 Le partenariat Collectivité Territoriale de Corse/AGEFIPH**

Une convention avec l'AFPA permettra l'intégration de personnes handicapées sur les différentes actions de formation proposées.

Dans le cadre de cette programmation la Collectivité Territoriale de Corse en partenariat avec l'AGEFIPH prévoit la réalisation de 100 parcours destinés à ce public.

- **Les places disponibles en faveur des demandeurs d'emploi**

	<b>La Commande publique</b>	<b>La Programmation AFPA</b>
<b>Les actions Insertionnelles</b>	<b>206</b>	<b>730</b>
<b>Actions préparatoire à la qualification</b>	<b>120</b>	
<b>Les actions de pré qualification</b>	<b>24</b>	
<b>Les actions qualifiantes</b>	<b>613</b>	<b>870</b>
<b>Total</b>	<b>963</b>	<b>1 600</b>

### **1.3 Les autres dispositifs de formation en faveur des demandeurs d'emploi**

#### **1.3.1 L'école de la deuxième chance**

Ce dispositif, qui s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification, a pour objectif d'aider à une intégration professionnelle et sociale durable. Ce concept pédagogique souple, innovant et personnalisé place l'alternance au cœur de ce dispositif.

A l'issue de son parcours, le jeune peut obtenir également un certificat indiquant son niveau de compétences qui lui servira de passeport pour entrer dans la vie active.

Afin d'aider au développement et à la dynamisation de ce dispositif mis en place sur la Haute-Corse, la Collectivité Territoriale de Corse participe au fonctionnement de ce dispositif ainsi qu'à la rémunération des stagiaires.

### **1.3.2 Le dispositif d'insertion pour un nouvel avenir (DINA)**

Ce dispositif mis en place par le Centre des Sports et de la Jeunesse Corse (CSJC) propose des parcours de formation expérimentaux d'une durée de 6 mois chacun, destinés à des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion ou en rupture sociale.

**Ce dispositif a été construit conformément au cahier des charges du réseau d'Écoles de la deuxième chance dans le but d'une habilitation future.**

L'objectif est de permettre à ces jeunes, à terme, de saisir des opportunités économiques qu'ils ne sont pas pour l'instant en mesure d'appréhender car ils doivent d'abord réunir les conditions suivantes :

- confiance et estime de soi,
- compréhension du système et des enjeux,
- capacité à exercer son libre arbitre.

Les objectifs de ce parcours devront permettre :

- de développer des capacités d'analyse critique,
- d'acquérir des savoirs de base sociaux et professionnels,
- de se pré-qualifier et découvrir des métiers.

**Les entrées se font en groupe (15), les sorties sont individualisées.**

L'alternance est mise en place en étroite collaboration avec le réseau des entreprises constitué des différents partenaires :

- Chambre des métiers,
- MEDEF,
- Institut consulaire,
- Pôle emploi,
- Missions locales.

### **1.3.3 La formation des aides-soignantes**

Afin de répondre à des besoins ciblés dans le secteur de la santé, la Collectivité Territoriale de Corse intervient sur le coût de fonctionnement des deux instituts de formation d'aide soignant (IFAS) de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Dans le cadre du Schéma Sanitaire et Social, la Collectivité Territoriale de Corse a fixé à **50** le quota de stagiaires formés par chaque institut.

La Collectivité Territoriale de Corse procède également à l'octroi de bourses attribuées sous conditions de ressources et suivant la situation personnelle de chaque demandeur.

Pour l'année 2013, le nombre de bourses attribuées s'élève à :

- 18 bourses pour les élèves de l'Institut de la Corse-du-Sud
- 17 bourses pour les élèves de l'Institut de la Haute-Corse

### **1.3.4 Les compétences clés**

La formation compétences clés a pour but de lutter contre l'illettrisme et de développer les compétences suivantes : compréhension et expression écrite - mathématiques, sciences et technologies - bureautique et internet - aptitude à développer ses connaissances et compétences.

La formation vise l'accès à un emploi, à un contrat en alternance ou à une formation qualifiante, la réussite à un concours ou l'obtention d'une promotion professionnelle.

Elle peut aussi être suivie parallèlement à un contrat aidé ou à une formation qualifiante.

Dans le cadre de cette action la Collectivité Territoriale de Corse intervient dans le cadre d'un groupement d'achat avec l'État.

### **1.3.5 Le fonds d'aide à l'insertion**

Ce dispositif est destiné à aider les demandeurs d'emploi à suivre une formation non dispensée en Corse dans la mesure où ils justifient d'un projet professionnel (création d'activité ou promesse d'embauche).

Les montants attribués sont fixés en fonction de la situation individuelle de chaque demandeur et des aides complémentaires éventuelles leur ayant été accordées.

Ces montants sont plafonnés à 2 500,00 € dont :

1 500,00 € pour les frais pédagogiques,

1 000,00 € pour les frais annexes (transport, hébergement, restauration).

**En 2012 : 36 demandes ont été recevables.**

### **1.3.6 Le chèque accompagnement VAE**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la validation des acquis de l'expérience, la Collectivité Territoriale de Corse a mis en place le dispositif « Chèque Accompagnement VAE ».

Cette aide individuelle offre aux candidats à la VAE, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour l'élaboration d'un livret et la préparation d'un entretien éventuel.

Les candidats de faible niveau (IV et V) sont prioritaires.

Il doit être précisé que la qualité de l'accompagnement méthodologique constitue pour la partie du public la moins favorisée un élément qui va conditionner la poursuite de la démarche de validation.

Pour les bénéficiaires de ce dispositif, la Collectivité Territoriale de Corse assure un financement à hauteur de 800 euros.



L'accompagnement est assuré par des structures habilitées :

- Le Dispositif académique de validation des acquis (DAVA) en partenariat avec ARSEA et GRETA
- Les Chambres de Métiers de Haute-Corse et Corse-du-Sud
- ID Formation
- Le CFPPA de Borgo

Cette année, il est proposé de signer une convention d'habilitation avec l'Université de Corse.

**En 2012 : 25 demandes ont été recevables.**

#### **1.4 La rémunération des stagiaires**

La Collectivité Territoriale de Corse prend en charge la rémunération des stagiaires dans le cadre du marché de prestation attribué à l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

### **2. L'accompagnement des publics**

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite passer d'une logique d'offre de formation à une logique d'offre de service incluant l'information, l'orientation, la formation, mais aussi le soutien social aux stagiaires.

C'est l'un des aspects essentiels de notre action.

#### **2.1 Les outils d'accompagnement**

##### **2.1.1 L'accueil, l'information, l'accompagnement et l'orientation des publics**

L'accueil, l'information et l'orientation des publics est un élément essentiel dans la construction des parcours de formation et d'insertion.

Le service rendu au public par tous les acteurs intervenant dans ce champ doit permettre la construction d'un projet professionnel qui fasse le lien entre l'aspiration des individus et la réalité du marché du travail.

Un droit à être informé, conseillé et accompagné a été institué par la loi du 24 novembre 2009.

Dans ce cadre, un service public de l'orientation a été labellisé « orientation pour tous - pôle information et orientation sur la formation et les métiers » par l'État en juin 2012.

Cet outil est au cœur de l'organisation de notre politique de formation et doit tendre vers le renforcement de la qualité de la construction de l'offre de formation.

Dans le cadre de cette organisation, la Collectivité Territoriale de Corse apporte une attention toute particulière au réseau des missions locales qui ont pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans la recherche d'une solution

d'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Ces structures ont pour missions de permettre :

- La construction d'une trajectoire professionnelle et la préparation de l'accès à l'emploi ;
- L'orientation vers une formation ;
- L'identification de solutions en matière de logement et de mobilité susceptibles de faciliter un parcours d'insertion ;
- L'information sur les dispositifs relatifs à la santé, la culture et le sport.

Les conditions d'accès sur les plateformes insertionnelles en faveur des jeunes de 16 à 25 ans se font sur prescription obligatoire des missions locales.

Ces structures sont regroupées au sein de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML).

La Collectivité Territoriale de Corse, dans le cadre de sa politique d'action en matière d'orientation, d'insertion, d'emploi et de formation tout au long de la vie à destination du grand public participe également à de nombreuses manifestations régionales d'orientation des publics en partenariat avec d'autres institutions.

### **2.1.2 Le passeport emploi**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre de formation en faveur des demandeurs d'emploi, la Collectivité Territoriale de Corse a décidé de développer une politique de sécurisation des parcours.

A ce titre, l'utilisation, dès la rentrée 2012, de l'outil numérique « Passeport Emploi » pour toutes les actions relatives à la commande publique a été généralisée.

Pour la rentrée 2013, l'AFPA devra également utiliser cet outil.

En effet, chaque stagiaire doit bénéficier d'un passeport emploi ouvert à son nom et renseigné par les formateurs en charge de l'action de formation.

Le déploiement du Passeport Emploi a pour objectif :

- d'harmoniser le positionnement des stagiaires notamment concernant la maîtrise des compétences de base ;
- de capitaliser et valoriser les compétences sociales et professionnelles des stagiaires ;
- de rédiger un plan d'action pour chaque stagiaire ;
- de permettre un travail en réseau entre les différents acteurs de l'insertion et de la formation professionnelle, et favoriser un référentiel commun à l'échelle de la Région.

### **2.1.3 Le dispositif P.R.O.V.A**

Le dispositif P.R.O.V.A « Pour Réussir à Optimiser ses Valeurs par l'Action » est un programme d'animation avec un double volet, sportif et socio culturel, géré par le

Comité Régional Olympique et Sportif.

Ce programme s'adresse aux stagiaires de la formation professionnelle continue et prioritairement à ceux les plus éloignés de la qualification, à savoir les stagiaires relevant des dispositifs de lutte contre l'illettrisme, des plateformes Insertionnelles et des publics jeunes handicapés. Il est très apprécié par les stagiaires mais également par les centres de formation concernés.

Les axes prioritaires sont : la pratique de disciplines sportives et culturelles, nouvelles pour les stagiaires, attractives et innovantes, favorisant les changements comportementaux, les prises d'initiative et de responsabilité.

#### **2.1.4 La mise en œuvre de nouveaux outils**

##### **- Les bilans « santé-social »**

Dans le cadre du développement du dispositif " Bilan Santé Social" proposé au public jeune en difficulté entrant en formation sur les plateformes insertionnelles, un groupe de travail a été mis en place en collaboration avec l'Association Régionale des Missions Locales afin de réfléchir à l'opportunité d'un partenariat entre la CPAM de Corse et les missions locales.

A l'heure actuelle, le centre VINCI sur l'agglomération de Bastia met en place ce service, qui est de faciliter l'accès aux soins à des jeunes souvent en situation de précarité.

L'objectif est de généraliser ce dispositif en région.

##### **- L'Aide à la mobilité**

Les problèmes de logement et/ou de transport sont récurrents pour les demandeurs d'emploi souhaitant entrer en formation mais résidant sur des microrégions les plus éloignées des centres de formations.

Dés lors, ce dispositif a pour objectif de lever les freins à la mobilité, garantir un accès équitable à la qualification et ainsi donner la possibilité d'un choix de formation varié, adapté à chaque situation.

Cette année, en partenariat avec l'Association Régionale des Missions Locales, il est proposé de lancer une expérimentation pour 60 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes basés sur 5 territoires :

- Balagne
- Centre Corse
- Plaine Orientale
- Extrême Sud
- Sartenais - Taravo - Valinco

### **3.L'optimisation de l'appareil de formation**

#### **3.1 Le dispositif d'information**

Afin de concourir à une meilleure insertion des publics il est d'abord nécessaire de

produire une information sur les besoins de l'économie, actuels et futurs. Il faut être en mesure de donner de la lisibilité sur les métiers et les secteurs pourvoyeurs d'emplois à moyen terme, ainsi que les compétences nécessaires à l'exercice de ces emplois.

Il faut établir un lien prospectif emploi-formation permanent, permettant une réflexion commune et l'échange d'informations afin de nourrir une stratégie concertée.

A ce titre, le centre d'animation, et de ressources de l'information sur la formation (CARIF) porté par le GIP Corse Compétences a vocation à fournir une analyse en continu de l'offre de formation et un échange partenarial des besoins.

Il assure plus particulièrement 3 missions essentielles :

- alimenter et venir en appui des réseaux d'informateurs locaux en contact avec le public,
- favoriser l'accès à l'information sur la formation professionnelle,
- contribuer à assurer une organisation cohérente de l'offre régionale de formation.

### 3.2 La professionnalisation des acteurs

Conformément aux prescriptions du CPRDFP il est primordial de renforcer la qualité de l'appareil de formation dans son ensemble.

Afin de répondre aux besoins des publics il est impératif d'organiser sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones rurales une offre flexible, adaptée et de qualité.

L'appareil de formation regroupant les organismes de formation ainsi que les prescripteurs et les accompagnateurs, doit être accompagné dans cette démarche.

Ainsi, un programme de professionnalisation est mis en place et porté dans le cadre des missions du CARIF.

Il se donne pour objectifs :

- de renforcer les compétences et les champs d'intervention des organismes de formation et des acteurs de la formation en termes de contenu, de pédagogie et notamment d'outils de communication,
- de renforcer la qualité de l'offre de formation,
- de développer des processus de mutualisation des organismes de formation.

## 4. Le budget destiné aux demandeurs d'emploi

La commande publique	5 200 000,00 €
La programmation AFPA	8 687 000,00 €
Investissement AFPA	214 117,45 €
L'École 2 <sup>ème</sup> Chance	135 000,00 €
La formation des aides soignants	700 000,00 €
Les actions compétences clés	84 000,00 €

Le Fonds d'aide à l'insertion	50 000,00 €
Le chèque accompagnement VAE	15 000,00 €
La rémunération des stagiaires	2 300 000,00 €
Le réseau d'accueil	527 000,00 €
La participation aux forums	5 000,00 €
Les Maisons de l'emploi	40 000,00 €
Le passeport emploi	20 000,00 €
Le dispositif P.R.O.V.A	40 000,00 €
GIP Corse Compétences	450 000,00 €
Équipement GIP Corse Compétences	38 500,00 €
Total	18 505 617,45 €

## 5. Le dispositif d'intervention des actifs

Le choix de la Collectivité Territoriale de Corse de mettre en symbiose, formation et développement économique dans une logique de projets structurés, a été concrétisé par la mise en place du dispositif d'intervention des actifs.

Atout de premier ordre pour le développement de l'entreprise ou son redéploiement, la formation des Actifs constitue un axe clef de l'intervention de la CTC, réaffirmé par le CPRDFP : « la formation professionnelle continue constitue un des moyens pour conforter et développer l'économie régionale par la professionnalisation et l'accroissement des compétences des salariés et des demandeurs d'emploi ».

**La formation des actifs vise essentiellement l'adaptation des salariés aux évolutions technologiques et réglementaires dans toutes les branches économiques.**

En effet, les entreprises travaillent dans un environnement en constante mutation.

Elles doivent s'adapter aux évolutions technologiques et à l'ouverture de marchés, moderniser en permanence leurs outils de production et former leurs salariés.

Le dispositif d'intervention des actifs, constitue un des volets de l'intervention globale de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de formation, et contribue à l'efficacité d'ensemble de sa politique en faveur de l'emploi et du développement économique, social et culturel.

Il trouve tout particulièrement sa place dans un contexte de crise tel qu'il existe aujourd'hui, et pourra permettre d'intervenir notamment envers les actifs occupés mais également ceux en chômage partiel.

Il s'inscrit ainsi dans une logique de sécurisation des parcours.

L'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de ce dispositif se manifeste à travers les dispositifs suivants :

### 5.1 Les Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP)

Dans le cadre d'une politique de développement de la formation des actifs, la Collectivité Territoriale de Corse a choisi de mettre en œuvre le principe des Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès.

Il s'agit de contrats signés avec les branches ou organisations professionnelles. L'objectif de ces contrats est de passer d'une logique de réponse dispersée entre de multiples entreprises à une logique de réponse globale et commune à la problématique de l'ensemble d'un secteur d'activité et ainsi agir de manière cohérente et concertée.

Un contrat cadre définit les objectifs sur une durée de 3 ans. Chaque année une convention d'application précise les programmes d'actions à mettre œuvre en fonction des besoins évalués par les professionnels et élabore un plan de financement.

Un opérateur de branche est chargé de la mise en œuvre de ces Contrats d'Objectifs et, à ce titre, a pour mission : d'informer les entreprises, de suivre la réalisation des actions de formation, de régler les prestataires, de faire un compte rendu pédagogique et un bilan financier des actions.

**Ils répondent à la nécessité :**

- de mieux identifier les besoins en formation des entreprises et des secteurs d'activités,
- de mettre en place des processus de formation et d'accompagnement adaptés aux réalités économiques, sociales et culturelles de la Corse,

**Ils se fixent pour objectifs :**

- de diminuer le nombre de salariés sans qualification,
- de favoriser l'intégration de jeunes salariés, notamment par le développement d'une ingénierie pédagogique en direction des tuteurs,
- de favoriser la mise en place de formations validantes (diplômes, titres, CQP...).

**14 Contrats ont été signés à ce jour dans les secteurs suivants :**

- Agriculture géré par la Chambre régionale d'agriculture,
- Agroalimentaire, géré par le syndicat de transformation des professionnels de l'agroalimentaire,
- Artisanat, géré par la chambre régionale de métiers,
- BTP, géré par l'AREF BTP (OPCA du secteur),
- Culture, géré par l'AFDAS (OPCA du secteur),
- Interprofessionnel, géré par AGEFOS/PME,
- Transports, géré par l'OPCA transports,
- Hôtellerie/Restauration, géré par le FAFIH (OPCA du secteur),
- Aéronautique, géré par le Pôle Industriel Aéronautique Corse,
- Aide à domicile, géré par UNIFORMATION (OPCA du secteur),
- Santé, géré par l'ANFH,
- Nautisme, géré par AGEFOS/PME,
- Tourisme (offices de tourisme), géré par le Syndicat des offices du tourisme de Corse,
- Médico-social, géré par UNIFAF (OPCA du secteur).

Un contrat est proposé en partenariat avec OPCALIA (OPCA de la branche interprofessionnelle), en complément du CTOP interprofessionnel liant la Collectivité Territoriale de Corse à Agefos/PME.

L'ensemble de ce dispositif permet chaque année de former et professionnaliser plus de 4 000 salariés.

## 5.2 L'aide à la formation des salariés

La Collectivité Territoriale de Corse participe à diverses formations dans le cadre de l'entreprise. Dans la plupart des cas, il s'agit de répondre à une problématique spécifique : accompagnement d'un projet d'investissement, ouverture vers un nouveau marché, adaptation à de nouvelles compétences, formations obligatoires.

A ce jour, les conventionnements suivants sont effectifs :

- formations du secteur maritime en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Maritimes et le Lycée Professionnel d'Enseignement Maritime et Aquacole,
- formations du monde sportif via le Comité Régional Olympique et Sportif,
- formation des animateurs de la ligue Corse d'Échecs,

## 5.3 L'aide au congé individuel de formation

Les modifications apportées par la loi quinquennale du 20 décembre 1993 et l'accord des partenaires sociaux du 5 juillet 1994 ont abouti en Corse à la création du Fonds de Gestion Individuel de Formation (FONGECIF/CORSICA).

Cette structure paritaire agréée par Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Solidarité, se substitue ainsi aux différents organismes gestionnaires du Congé Individuel de Formation.

Les salariés bénéficient annuellement de ce dispositif au travers d'actions de prévention, d'adaptation ou de promotion mais également d'actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Compte tenu du marché actuel de l'emploi, de l'impact du ralentissement économique sur certains secteurs d'activité, on constate une augmentation des demandes de prise en charge auxquelles le FONGECIF ne peut faire face. La Collectivité Territoriale de Corse intervient afin de permettre une prise en charge de plus de CIF et de favoriser également la mise en place d'une action de conseil en développement en évolution professionnelle.

### Le budget du Fonds d'Intervention des Actifs

<b>Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès</b>	
- BTP	275 000,00 €
- Artisanat	300 000,00 €
- Agroalimentaire	100 000,00 €
- Culture	50 000,00 €
- Interprofessionnel (Agefos/PME)	140 000,00 €
- Interprofessionnel (OPCALIA)	100 000,00 €
- Agriculture	230 000,00 €

- Hôtellerie/restauration	50 000,00 €
- Transport	70 000,00 €
- Aéronautique	100 000,00 €
- Santé	120 000,00 €
- Médico-social	70 000,00 €
- Tourisme	80 000,00 €
- Nautisme	80 000,00 €
- Aide à domicile	100 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 865 000,00 €</b>
<b><u>Aide à la formation dans l'entreprise</u></b>	
- Formations du secteur maritime (LEPMA)	80 000,00 €
- Formations du monde sportif via le Comité Régional Olympique et Sportif	70 000,00 €
- Ligue Corse d'Échecs	190 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>340 000,00 €</b>
<b><u>Intervention en faveur du FONGECIF « Corsica »</u></b>	150 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 355 000,00 €</b>

Une démarche de suivi des publics en formation a été initiée et une enquête a été réalisée dans le cadre du GIP Corse Compétences.

Sur 833 stagiaires, 574 sortis de formation entre mars et octobre 2012, ont été enquêtés.

Cette enquête a fait l'objet d'une publication qui vous est destinée.

Pour la prochaine année, les publics formés à l'AFPA seront intégrés à l'enquête.

À terme, l'ensemble des formations notamment les formations par apprentissage feront l'objet de ce suivi qui devrait nous permettre de mesurer l'impact de nos dispositifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.